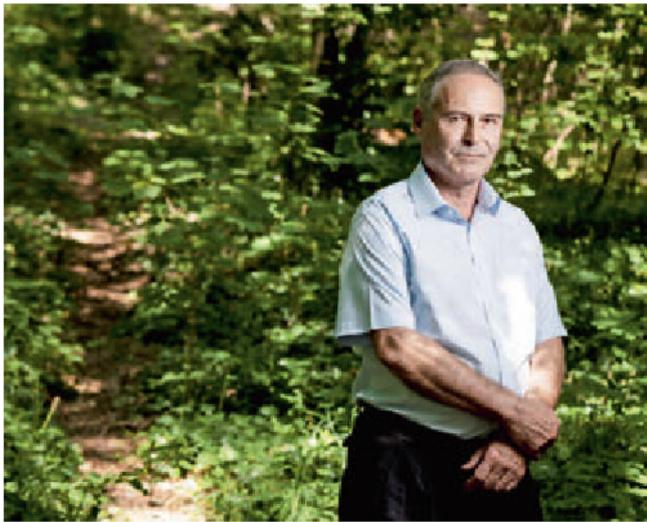


POLÉMIQUE

## LE Pr PERRONNE BLANCHI PAR SES PAIRS

*Le conseil de l'ordre des médecins lui donne raison  
contre ses accusateurs au moment où il publie  
un troisième livre sur la pandémie, après deux best-sellers.*

Par Charles Jaigu



On ne peut dénier à Christian Perronne une belle ténacité. Accusateur infatigable des choix gouvernementaux pendant la pandémie, il publie un troisième livre dans lequel il défend ses positions. Il est intitulé *Les 33 questions auxquelles ILS n'ont toujours pas répondu* (Albin Michel). Le ton abrasif employé par cet ancien chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches a choqué les tièdes, mais il a contribué à pointer l'alarmisme exagéré du conseil scientifique et du ministère de la Santé dans la gestion de la pandémie, le musellement des libertés publiques bien au-delà du raisonnable, et la dérive laxiste des dépenses publiques à coups de tests PCR remboursés, d'entreprises indemnisées pour atténuer le choc d'une économie en arrêt forcé.

Tout comme Didier Raoult, Christian Perronne préconisait une variation autour du modèle suédois ; il n'y avait pas de quoi crier au complotisme, même si les complotistes ont fait leur miel de ses coups de gueule. Une 34<sup>e</sup> question restait sans réponse. Le professeur, mis à pied par l'AP-HP et dénoncé par l'ordre des médecins, pour ses « *propos outranciers contraires à tout principe de dignité* » allait-il être condamné par la justice ordinaire ? La réponse en première instance est tombée le 24 octobre. La plainte déposée en décembre 2020 par le conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) a été rejetée par la chambre disciplinaire du conseil d'Ile-de-France. Le Cnom a indiqué son intention de faire appel.

Il y a près de deux ans, une série de plaintes ont été déposées à l'encontre de six médecins, dont Christian Perronne et Didier Raoult, pour des propos tenus sur la pandémie. L'instruction de la plainte contre le professeur Raoult a été dépaycée en Aquitaine. Il a finalement écopé d'un blâme, ce qui reste modéré étant donné la force des indignations à son égard.

En revanche, les arguments du Cnom contre Christian Perronne ont été balayés par la chambre disciplinaire, qui a estimé que ses prises de position « *n'ont pas mis en danger l'action entreprise par les pouvoirs publics* », ni promu « *un remède ou un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé* ». Ils ont estimé, bien au contraire, qu'il était « *dans l'obligation de s'exprimer* », étant donné sa spécialité en infectiologie, et ses responsabilités antérieures au ministère de la Santé dans la définition d'une politique de santé publique. Affirmant que ce « *spécialiste internationalement reconnu* » était « *légitime* », l'instance souligne que le mis en cause n'a pas « *appelé à la violence, ou incité à la haine, ou eu un discours "antivax"* » et qu'il n'a pas non plus « *gravement mis en cause des confrères* ». Le Dr Nathan Peiffer-Smadja qui avait déposé plainte contre lui a été sanctionné pour propos « *diffamatoires et injurieux* ».

## LES AVEUX DU Pr DELFRAISSY

Hué, vilipendé, Christian Perronne a défendu son point de vue avec une vigueur motivée par son refus de laisser faire une administration tétanisée par le principe de précaution. Ses positions sur l'hydroxychloroquine, semblables à celles de Didier Raoult, n'ont pas été à ce stade démontrées – il les défend toujours – mais elles n'avaient rien de criminel. M<sup>e</sup> Bénagès, son avocat, a fait porter sa défense sur la liberté d'expression, et notamment celle des médecins dont les avis contradictoires contribuent au progrès de leur discipline. Il a gagné sur toute la ligne.

Dans son dernier livre, Perronne cite, avec malice, le Pr Delfraissy, qui lui aussi a fini par renoncer au politiquement correct devant le Sénat, en juillet 2021 : « *Ces vaccins ne protègent pas totalement de la transmission [...] Est-ce qu'il y a des effets secondaires du vaccin ? Réponse oui !* » Et sur France Inter : « *On s'est aperçu que ces vaccins protégeaient peu ou mal contre l'infection et la transmission.* » Il avoue également, lors d'une conférence à Sciences Po Lille, avoir beaucoup douté de la nécessité de « *vacciner la population générale* ». Merci, M. Delfraissy ! C'est exactement ce que *Le Figaro Magazine* écrivait dans un article du 8 juillet 2022.

Charles Jaigu